

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - BURLIER - FONTAINE - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme REGRENIL à M. MAZÈRE
M. GUIBRETEAU à M. PÈBRE
Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
M. GERGAUD à Mme LAMAURE
M. MATHA à M. ISSARD
M. BANIZETTE à M. BOISARD
Mme EL HARMOUCHI à M. LAFFENÊTRE
M. TIFALLA à Mme DANÈDE
Mme PROUX à Mme OLIVIER

Membres en exercice :	29
Présents :	17
Votants :	26
Date de convocation :	09/05/2023

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENTS : Mme EL BASRI - M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUMAS

DÉLIBÉRATION 2023-05-01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE SUITE À PROMOTION INTERNE À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2023

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 4 mai 2023,

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'inscription de l'agent sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise en date du 10 août 2022,

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de créer un poste d'agent de maîtrise par promotion interne pour un agent exerçant des fonctions d'entretien des complexes sportifs de la ville.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire bénéficier à cet agent, de la promotion correspondante.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la modification du tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2023 et résumée ci-après :

NOMBRE	POSTE À CRÉER	À COMPTER DE
1	Agent de maîtrise à temps complet	1 ^{er} juin 2023

Les crédits sont prévus au budget.

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 2 mai 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2023 telle que résumée ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20230515-2023_05_01-DE
Reçu le 22/05/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 16 mai 2023

Monsieur le Maire

